



Locataire d'un local commercial en redressement.

Par **alibert**, le **28/03/2010** à **12:26**

Bonjour, ma question est la suivante : je viens d'apprendre que mon locataire -local commercial loué sous bail préaire de 23 mois- était en redressement judiciaire , les termes du bail se trouvent t-ils modifiés par cette situation ? que faire en cas de non paiement du loyer ? Merci de me répondre.